## ART. PREMIER N° 373

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

#### ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 373

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

## ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 7.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 7 prévoit de repousser l'objectif de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2035. La loi de transition écologique votée en 2015 prévoyait que la réduction de la part du nucléaire dans le mix électrique français soit atteint en 2025. Nous nous opposons à ce recul!

Lors de cette annonce, il avait été expliqué que rien n'avait été fait pendant le quinquennat précédent pour atteindre cet objectif et que tout le monde savait que cet objectif n'était pas atteignable. Dès lors, pourquoi M. Macron s'était-il engagé sur cet objectif dans son programme présidentiel ? Étant donné qu'il sait tout sur tout, il ne peut plaider l'ignorance. Dès lors il s'agit soit d'un mensonge de campagne soit d'un renoncement sous la pression du lobby du nucléaire.

Le Gouvernement explique dans l'exposé des motifs que « Réduire à 50 % la part de nucléaire dès 2025 aurait nécessité de construire de nouvelles centrales au gaz, en contradiction avec nos objectifs climatiques. »

Nous considérons qu'il s'agit avant tout d'une question de volonté politique et qu'il était possible de l'atteindre au début du quinquennat. .

ART. PREMIER  $N^{\circ}$  373

Par cet amendement nous proposons de maintenir l'objectif de 2025 et rappeler le président à ses promesses électorales.